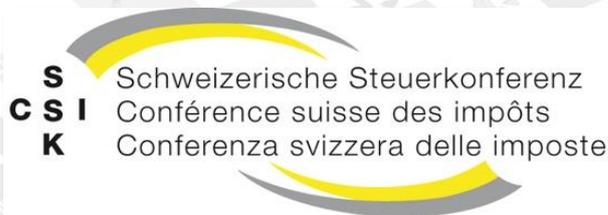


Newsletter



eSteuerauszug eRelevé fiscal

Édition pour les banques & les cantons | avril 2025

Rétrospective de tests pour l'année 2024

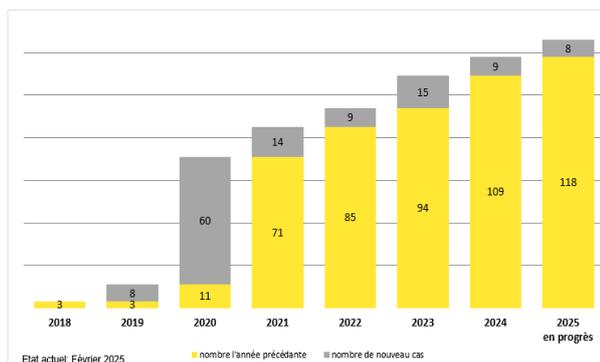
L'équipe du eRelevé fiscal remercie chaleureusement toutes les banques et tous les cantons participant au eRelevé fiscal pour leur collaboration au re-test / upload-test 2024.

L'année dernière, la coordination des tests a été prise en charge pour la première fois par le prestataire de services externe "itServe", ce qui a permis de décharger considérablement l'équipe de la CSI. La période de test a ainsi pu s'achever comme prévu en décembre 2024.

De fin octobre à fin décembre 2024, les rapports de test de 118 banques ont été vérifiés quant à la mise en œuvre correcte de la norme technique et transmis aux cantons pour le test de téléchargement.

Même si le processus de test représente un effort pour tous les parties engagées, il a de nouveau fait ces preuves. Des erreurs et des problèmes ont été identifiés aussi bien dans les rapports bancaires que dans les différentes applications de déclaration, ce qui a permis de les corriger avant la production.

Les demandes adressées à la CSI concernant les problèmes de production ont permis de constater que les erreurs n'étaient souvent détectées que lorsque les rapports de test des banques présentaient suffisamment de positions et que les cantons avaient également téléchargé des rapports de test complets. L'investissement dans la procédure de test vaut en tout cas la peine. Il n'a rien de plus désagréable que de constater des problèmes que moment du téléchargement par le client/contribuable.



Norme eCH-0196 eRelevé fiscal

Pour l'année fiscale 2024, les eRelevés fiscal de 57 banques ont été établis avec la version 2.2. La version 2.1 peut encore être utilisée jusqu'à la période fiscale 2028

L'équipe eRelevé fiscal travaille au développement de la norme eCH-0196. La publication de la version 3.0 est en cours. La date de publication est prévue pour 2026/2027.

Version	Période fiscale de	Période fiscale jusqu'à
1.0	2017	2017
2.0	2018	2018
2.1	2019	2028
2.2	2023	pas encore défini
3.0	en cours	-

Modifications FAQ technique :

- FAQ-0022 Dépôts d'appel et dépôts à terme
- FAQ-0062 Code à barres 2D
- FAQ-0104 Crypto-monnaies / jetons
- FAQ-0105 Trading intrajournalier

Nouvelle FAQ technique :

- FAQ-0123 de dépositaire
- FAQ-0124 Noms de fichiers des eRelevé fiscal

FAQ complète sur le CSI-SharePoint :

[FAQ_eRelevé-fiscal](#)

les banques qui travaillent avec des prestataires de services externes sont priées de mettre les FAQ à leur disposition. Les FAQ techniques sont pertinentes pour l'acceptation de la mise en œuvre techniquement conforme de la norme eCH-0196.

Norme eCH-0270 génération de codes-barres pour les justificatifs fiscaux

En raison de l'introduction de nouvelles normes pour les personnes physiques concernant la présentation des documents fiscaux, il est devenu nécessaire de standardiser les codes-barres utilisés pour ces documents.

La nouvelle norme eCH-0270 a été publiée en décembre 2024 sur la base du guide technique « Génération de codes-barres » de la norme eCH-0196. La nouvelle norme remplace le guide technique « Génération de codes-barres ».

Dans la nouvelle norme eCH, il sera désormais fait référence à la norme eCH-0270 au lieu du guide technique. Lors de l'introduction de cette "modification mineure" aux normes eCH-E-Government, l'ajout et la vérification de la signature dans la norme eCH 0196 ainsi que dans les guides techniques correspondants seront également supprimés.

Les définitions de la génération de codes-barres jusqu'à présent sont identiques à l'exception suivante : l'écart entre les segments de code-barres 3 et 4 doit être plus grand que l'écart entre les autres segments de code-barres. Contexte : si les documents sont pliés pour être envoyés par la poste, le pliage peut entraîner des difficultés de numérisation.

eCH-0270 Génération de codes-barres

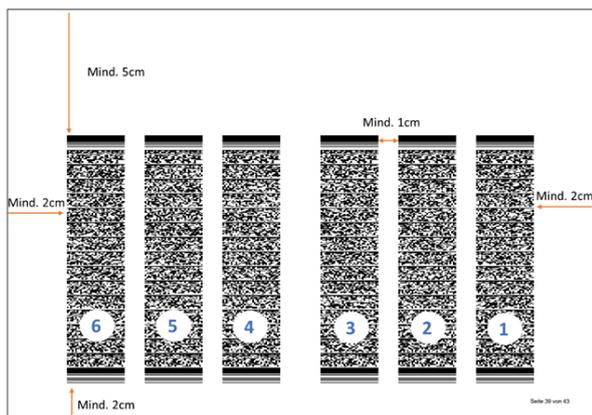


Figure 5: Exemple d'une page de codes-barres avec 6 segments de codes-barres

Les banques concernées ont déjà été prévenues de la norme 0270 lors du test 2024 et sont tenues de procéder à l'adaptation pour l'année fiscale 2025.

Norme eCH-0248

La nouvelle norme eCH-0248 Attestation de cotisation de prévoyance aux 2^e et 3^e pilier a été publiée fin 2024 :

eCH-0248 Attestation concernant les cotisations de prévoyance aux 2e et 3e piliers

Les banques intéressées par la mise en œuvre de la norme eCH-0248 et souhaitent participer en tant que banque pilote peuvent s'adresser au support suivant : support@ssk.ewv-ete.ch

Générateur open-source

Avec le projet "Verifier", CSI-IT remplacera l'actuel-générateur open-source. Les modules "Validator" et "Generator" seront séparés. Un validateur de test spécifique à la CSI sera proposé à l'avenir pour vérifier des eRelevés fiscaux.

D'ici la séance d'information de juin 2025, l'équipe eRelevé fiscal sera en mesure de fournir de plus amples informations sur l'état d'avancement du projet.

Séance d'information sur le eRelevé fiscal pour les banques, les cantons et développeurs de logiciels de déclaration

Cette année encore, l'équipe eRelevé fiscal organisera deux événements.

La **séance d'information en allemand** aura lieu :

Mardi **24 juin 2025**
à Soleure de 14h00 à 17h00

La **séance d'information en français** aura lieu :

Mercredi **25 juin 2025**
à Soleure de 14h00 à 17h00

Les invitations pour ces événements seront envoyées fin avril 2025 directement aux interlocuteurs pour le eRelevé fiscal des banques, à leurs prestataires de services ainsi qu'aux cantons et aux développeurs de logiciels de déclaration.

Enquête auprès des banques et des cantons

Afin de préparer les sujets qui seront abordés lors de la séance d'information sur le eRelevé fiscal, les interlocuteurs des banques et des cantons seront contactés par e-mail dans les prochains jours.

BugBase

Afin de pouvoir terminer les tâches BugBase encore en cours, l'équipe du eRelevé fiscal demande aux banques de télécharger les rapports de test correspondant sur le SharePoint CSI une fois les « Tasks » terminées. Cela permet à l'équipe de test de vérifier de manière ciblée la résolution du problème et terminer la tâche.

Les frais de gestion de fortune

L'équipe eRelevé fiscal a demandé aux Administrations fiscales cantonales de saisir dans une matrice la déductibilité des frais de gestion de fortune sur la base de la typologie standard de eCH-0196 version 2.2 pour les années 2021 à 2024.

La matrice des frais de gestion de fortune des cantons ainsi qu'un fichier avec des indications sont publiés pour chaque période fiscale sur le site Internet de la CSI.

[Frais de gestion de fortune - Conférence suisse des impôts](#)

A partir de la période fiscale 2021, les modifications de l'année suivante seront marquées en jaune.

Contact

Conférence suisse des impôts (CSI)

Inge Bartosch
Direction coordination eRelevé fiscal
Déléguée adjointe CSI domaine informatique
Inge.bartosch@ssk.ewv-ete.ch